

Index égalité Femmes – Hommes 2023

Indicateurs*

1. Écart de rémunération (fonctionnaires)	36/40
2. Écart de rémunération (contractuels)	27/30
3. Écart de taux de promotion de corps	10/10
4. Écart de taux de promotion de grade	3/10
5. Dix plus hautes rémunérations	0/10

10
Hommes

0
Femmes

1 850 619 €

10 plus hautes rémunérations
120 mois cumulés



Note proratisée
(indicateurs 1 2 4) **95** /100

* + infos sur les indicateurs : <https://travail-emploi.gouv.fr/>

Les rémunérations concernent uniquement les rémunérations versées par le CH Agen-Nérac (exclusion de l'activité libérale assurée par certains praticiens et éventuelles activités annexes effectuées en dehors du CH)



En application de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique et des décrets n°2024-948 et n°2024-949 du 21 octobre 2024 relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la FPH